



Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 053-215300633-20240607-20240602-DE

S'LO

Délibération n° 2024-06-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 07 juin 2024
Convocation du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 7
Absents ayant donné pouvoir : 0
Absents : 3
Nombre de Votants : 7

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Patrick Fougère, Éléonore DE TARLÉ, Hugues GENDREAU, Julien CUMINET, Mélanie ROUSSELET, Stéphanie BRICAUD.

Absents ou représentés : Gabriel MOUSSAY, Cécilia GERMAIN, Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY

Secrétaire de séance : Stéphanie BRICAUD

Objet : FCATR 2024-2026 - Volet 4 – Approbation de l'opération « Lecture publique »

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du FCATR 2024-2026 de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier ;

Considérant que pour fidéliser et étoffer son offre, la bibliothèque de Châtelain procède régulièrement à l'achat d'ouvrages ;

Considérant que pour contribuer au financement de ces acquisitions, la commune de Châtelain sollicite le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier au titre du volet 4 du FCATR « Lecture publique » à hauteur de 914 € (correspondant à la population INSEE de la commune soit 457 habitants x 2 € = 914€) ;

Considérant que pour prétendre à bénéficier de cette subvention, la commune de Châtelain doit remplir 2 critères cumulatifs :

- Attester d'une dotation municipale minimum de 1.20€/an/habitant sur les 3 derniers exercices (en moyenne)
- Rédiger un projet documentaire en concertation avec la médiathèque

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'opération « Lecture publique ».

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier l'attribution d'une subvention d'un montant de 914€.

Article 3 : D'approuver le règlement du FCATR 2024-2026 – Volet 4 – Lecture publique.

Article 4 : De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 7 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Secrétaire de séance
Stéphanie BRICAUD, Conseillère municipale



Extrait certifié conforme,

Président de séance
Rachel FRANÇAIS, Maire



Transmis au représentant de l'État le 12 juin 2024.
Publié sur le site internet le 13 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 
ID : 053-215300633-20240607-20240602-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.